

ACADEMIE DE DIJON

ETABLISSEMENT

Lycée Julien Wittmer CHAROLLES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : **2024-2025**
Numéro de séance : **1**
Date de convocation : **27 septembre 2024**
Date de la séance : **07 octobre 2024**
Présidence de : **M. Philippe DIRY**

Quorum : **16**
Nombre des présents : **22**
Nombre d'absents excusés : **3**

| SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES | Avis Vote Extrait Motion | Page | Numéro d'acte | Pièces Jointes | |
|------------------------------------|-----------------------------------|-------|---------------|-------------------|------|
| | | | | Désignation | Page |
| Affaires pédagogiques | Avis | 3-4 | | | |
| Affaires financières | Vote | 4 à 6 | | | |
| Bâtiments | Avis | 6 | | | |
| Personnels | Avis | 6 | | | |
| Questions diverses | Avis | 6-7 | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Signatures :

**Le Président,
Philippe DIRY**



**Le Secrétaire
Vincent LIEUTARD**



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 07 octobre 2024

| Qualité | | Titulaires | | | | Suppléants | | | |
|-------------------------------|--|-------------------------|-----------|----------|----------|----------------------------------|----------|---|---|
| | | Nom – Prénom | P | A | E | Nom – Prénom | P | A | E |
| Administration | Proviseur | DIRY Philippe | X | | | | | | |
| | Proviseure Adjointe | PAIRE Mathilde | X | | | | | | |
| | Secrétaire générale | PAQUIER Valérie | X | | | | | | |
| | CPE | MARTIN Joseph | X | | | | | | |
| | DDF | LIEUTARD Vincent | X | | | | | | |
| Élus locaux | Collectivité de rattachement | CHARLIER Franck | | | X | BRAMANT Jacqueline | | | |
| | Collectivité de rattachement | GORDAT Gérald | | | X | | | | |
| | Commune siège | BRUN Éric | X | | | DUCROUX Marie-Thérèse | | | |
| | Commune siège | BOTTI François | | | X | DESBROSSES Angela | | | |
| Personnalité qualifiée | | BONNOT Henri | X | | | | | | |
| Personnels de l'établissement | Personnels d'enseignement | PILLOT Stéphanie | X | | | MIGEVANT Carole | | | |
| | | GIROUX Jean-Luc | X | | | DERA Stéphanie | | | |
| | | BOIS Nathalie | X | | | | | | |
| | | VASSAS Caroline | X | | | LARGE Élisabeth | | | |
| | | BIJU-DUVAL François | X | | | BONIN Dominique | | | |
| | | NOLY Isabelle | X | | | LAURENT Nathalie | | | |
| | | BRUERE Claire | X | | | PUGLIESE Guillaume | | | |
| | Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante | DEGUIN Séverine | X | | | CALAIS Catherine | | | |
| | | LABAUNE Dominique | | | X | GONCALVES Flavie | X | | |
| | | | | | | | | | |
| Parents d'élèves et élèves | Élus parents d'élèves | BAUDOT Thierry | X | | | VENTURA Cécilia | | | |
| | | CHAIDRON Valérie | | | X | LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte | X | | |
| | | LAVIGNE Aurélie | | | X | DUMOULIN Stéphanie | | | |
| | | MACKÉ Stéphanie | X | | | LUMINET Agnès | | | |
| | | YETTOU Nawal | | | X | BALIGAND Catherine | X | | |
| | Élèves | | | | | DURY Jade | X | | |
| | | | | | | DUCROUX Marius | | | |
| | | DESTRE David | X | | | ABOUDOU Falalaoti | | | |
| | | DI ROSSO--SINANI Maylis | | | X | | | | |
| Total | | | 18 | 5 | 3 | | 4 | | |

M. DIRY ouvre la séance du conseil d'administration à 18h20.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

M. LIEUTARD est désigné comme secrétaire de séance.

MI DIRY présente Mme PAQUIER qui a rejoint notre établissement et occupe le poste de secrétaire générale.

1) Rentrée : effectifs 2024 2025

M. DIRY présente les effectifs pour cette rentrée 2024-2025 avec un chiffre de 692 élèves et étudiants en date du 02 octobre 2024. Celui-ci est plus élevé que celui de 2023 à la même date. M. DIRY indique que le constat de rentrée est identique aux prévisions du rectorat.

Le nombre de places vacantes est élevé en voie professionnelle et en section post-bac : 198 inscrits pour une capacité de 252 places.

M. BONNOT s'inquiète des effectifs en baisse en 2nde GT, qui se répercuteront sur les années suivantes.

M. DIRY précise que la déperdition est plus particulièrement liée aux baisses des effectifs d'élèves provenant du collège public de Paray-le-Monial et du collège de Gueugnon. Cela s'explique notamment pour le collège de Paray-le-Monial (moins 18 élèves) par de mauvais résultats au DNB et une affectation plus importante d'élèves vers les sections professionnelles.

M. BAUDOT s'interroge sur les déséquilibres des effectifs des classes en seconde GT et demande si on ne peut pas les rééquilibrer. M. DIRY précise que ce déséquilibre est lié à la constitution des classes se basant sur les options choisis par les élèves. Il y a eu également des changements d'élèves de classes.

2) Transports

M. DIRY alerte les membres du Conseil d'administration sur la problématique des transports qui affecte particulièrement notre lycée situé en zone rurale :

- Lignes de bus supprimées avec des changements en juin 2024 sans aucune concertation avec les EPLE et des familles qui ont découvert fin août ces changements,
- Suppression de la gratuité,
- Suppression de certains transports pour des élèves affectés en voie professionnelle avec un argument de la Région indiquant qu'il ne s'agit pas du lycée de secteur. Or, comme cela a été rappelé à la Région, la sectorisation n'existe pas pour les affectations en lycée professionnel.

La compétence des transports pourrait être déléguée à la communauté de communes dans les années à venir. On constate également une baisse des acceptations de demandes de dérogations. M. DIRY a mobilisé les élus cette année pour faire avancer les dossiers sur les problèmes de transports et répondre à la demande des familles.

3) Effectifs des élèves par régime

M. DIRY s'appuie sur un tableau pour montrer l'évolution des régimes entre 2023 et 2024.

Quelques éléments :

- Une baisse des élèves qui sont au ticket : 92 élèves en 2024 contre 133 en 2023. Cette baisse permet de réduire la part variable sur la préparation des repas. Il faudra étudier la possibilité de mettre un système de borne ou une application via le téléphone, payante ou gratuite, afin que les élèves aux tickets s'inscrivent pour avoir une meilleure estimation des repas à préparer et réduire les pertes.
- Une augmentation des internes avec un passage de 173 à 204. Au départ, il avait été prévu une sélection de places en internat selon des critères géographiques et de

possibilités de transports. M. DIRY indique qu'on a pu satisfaire l'ensemble des demandes par une augmentation des capacités par chambre, grâce au travail des équipes (CPE, agents, personnels d'intendance, de direction).

4) Affaires financières

Mme PAQUIER explique que l'on doit revoter un contrat de travail proposé au CA du 02 juillet pour Mme FUET, agent de laboratoire, mais pour lequel une erreur de date sur le contrat a été repérée. M. DIRY précise que ce contrat doit permettre de transformer le contrat en CDI à partir du 01 septembre 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme PAQUIER propose une prise en charge par l'établissement à hauteur de 300 euros pour l'intervention de l'IFAC qui a eu lieu le 25 septembre sur le thème de l'estime de soi auprès de nos élèves. Mme PAIRE précise que cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement et du CESCE. Il a concerné les élèves de seconde professionnelle et CAP 1^{ère} année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Locations de salles

Mme PAQUIER précise que la location des salles est définie par un tarif de 2,90 euros par heure par stagiaire.

Il est proposé une location de la salle de spécialité (magasin de vente) et salle de cours pour l'organisme IRFA qui assure des formations par apprentissage aux dates du 14 et 21 novembre au tarif de 142.10 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé une location de la salle de spécialité (appartement pédagogique soins et services à la personne) et salle de cours pour l'organisme ADEQUA qui assure des formations d'aides à domicile aux dates suivantes : 30/10/2024, 13/11/2024, 20/11/2024 et 27/11/2024 au tarif de 142.10 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé une convention avec l'association de badminton de Charolles pour l'occupation du gymnase du lycée Wittmer au tarif de 11,55 euros par participant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. DIRY présente un dossier de règlementations proposé par la Région à l'attention du lycée. Ce travail a été effectué par la commission permanente de la Région en juin 2024 et adopté. Il est valable 5 ans. Il est proposé en adoption au lycée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Voyages et sorties

M. DIRY s'appuie sur un PowerPoint pour évoquer l'ensemble des sorties et voyages. Il indique qu'une réunion a eu lieu jeudi dernier avec les enseignants porteurs de projets afin de redéfinir le cadre des voyages et sorties en lien avec le projet d'établissement et le budget. La règle pour les élèves et les personnels est un seul voyage par année. Il faut que les sorties et les voyages concernent l'ensemble des élèves du lycée professionnel, technologique et général.

Mme PAIRE présente le projet PEJ qui aura lieu le 22 novembre. Il est porté par M. COULANGHON. Il concerne 67 élèves. Il s'agit d'une session interne où les élèves, du jeudi au vendredi, vont devoir défendre et argumenter sur des sujets liés à l'Union Européenne avec une simulation de débats parlementaires et un travail en commission avec le vote des résolutions et une assemblée plénière.

Il est demandé une participation de 370 euros à l'établissement pour l'hébergement des intervenants et l'accueil café.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme PAQUIER présente une sortie au marché de Noël à Genève sur une journée pour les élèves germanistes de la seconde à la terminale (soit environ 40 élèves) proposée par Mme REMOND, professeure d'allemand.

Les parents interrogent sur le lien entre l'enseignement de l'allemand et Genève. Mme PAIRE précise qu'il s'agit d'un projet culturel autour des traditions germaniques. Il s'inscrit dans le projet d'établissement. Mme VASSAS fait un parallèle avec le voyage qu'elle organise à Lyon. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme PAQUIER présente le voyage en Italie, en Toscane, du 31 mars au 04 avril 2025 (semaine des voyages). Ce projet sera financé en partie par la subvention Éveil. Les familles devront verser 381 euros. Le lycée participera à hauteur de 1750 euros pour la part accompagnateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. DIRY souhaite que l'on soit au plus proche de la réalité sur le coût imputé aux familles lors des voyages. Le lycée pourra rembourser les familles si finalement le voyage est moins coûteux selon les règles budgétaires, mais que cela prend du temps pour effectuer les démarches.

M. BONNOT précise que l'association des anciens élèves a voté une proposition pour mettre à disposition du lycée une somme de 5000 euros pour l'aide au financement des sorties et voyages.

Les membres du CA remercient l'association des anciens élèves de ce soutien.

Une représentante des parents d'élèves demande si des actions vont être menées pour faire baisser le coût des voyages comme la vente de viennoiseries etc...

M. DIRY précise qu'il n'y aura plus de ventes organisées par les enseignants ou les élèves au profit de sorties ou voyages, ni la sollicitation de commerces. Par ce biais, ce sont les familles, les personnels de l'établissements ou les mêmes commerçants qui financent le voyage. De plus, au niveau des commerçants, M. DIRY précise qu'il y a eu de fausses demandes d'aide au nom du lycée Wittmer.

M. DIRY indique que la Maison des Lycéens est un acteur qui pourra participer à l'aide de financement des sorties et voyages selon le règlement adopté. À ce jour, le nouveau bureau n'est pas élu.

Mme VASSAS présente le projet de voyage à Lyon de 3 jours et 2 nuits. Il concerne des élèves de la spécialité HLP, et de l'option langues et culture de l'Antiquité. Les familles participent pour 172 euros. La subvention Éveil sera de 240 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme PAQUIER explique à la demande d'un membre du CA la part subvention Éveil. Cette somme est attribuée aux EPLE avec une part obligatoire pour les internes. La somme allouée est de 9 euros pour les élèves des sections professionnelles et de 6 euros pour les élèves des sections générales.

M. DIRY explique que les organisateurs de projets se mobilisent pour réduire le coût lié au voyage notamment en essayant d'augmenter les effectifs.

Mme PAIRE ajoute que les familles peuvent demander une aide financière (les fonds sociaux d'État) en s'adressant au service de l'intendance. Il est précisé que ces fonds sociaux vont en priorité pour l'achat d'équipements, le paiement de la restauration et de l'hébergement pour les familles qui sont en difficultés.

7) Travaux

M. DIRY présente l'ensemble des travaux en cours pour notre établissement :

- travaux accès PMR,
- sécurisation des accès par visiophone,
- internat,
- sécurité incendie, commission le 28 novembre.

M. DIRY précise que l'internat a été labellisé « Internat d'excellence, zones rurales » avec un cofinancement à hauteur de 1 millions d'euros État/Région. Le taux d'occupation de l'internat est de 100%. À ce jour, la Région indique que l'État ne s'est pas engagé. M. DIRY a demandé à la Région de réaliser des travaux au niveau des douches, de mettre des volets. Ces travaux sont indépendants du label et relèvent de l'entretien courant d'un internat pour le bien être des élèves. La mise en place de travaux de l'internat d'excellence nécessite une planification et une réalisation sur plusieurs années. Cela justifie de dissocier les travaux d'entretien avec ceux de la labellisation.

8) Personnels au niveau du service agent comptable, gestionnaire et intendance

Actuellement le lycée a :

- Un agent comptable par intérim qui est à Louhans. Elle assure l'agence comptable de 12 collèges,
- Une personne contractuelle,
- Une personne en complément de service,

9) Questions diverses

M. DIRY projette le calendrier avec les dates des futurs conseil d'administration. Il y aura peut-être des ajustements sur certains CA notamment lié aux contraintes d'agenda de l'agent comptable.

Question sur la classe défense et la présentation lors des JPO

Mme PAIRE indique que l'information a été proposée à l'ensemble des élèves de 2^{nde} GT. Elle précise que la classe défense n'est pas une option et qu'elle ne peut se substituer à ces dernières. Elle a été limitée à 25 élèves. Aujourd'hui, seulement 13 élèves sont inscrits. Elle indique qu'on pourrait en avoir plus, notamment en seconde 4, où le professeur qui enseigne est partie prenante de cette classe défense. Les élèves n'ont pas d'options et donc du temps libre pour s'engager, mais malgré la proposition, aucun élève n'a souhaité participer.

Question sur les déplacements aux toilettes et l'internat

M. DIRY indique qu'il n'y a pas eu d'interdiction d'aller aux toilettes après 22h. Il a été demandé aux élèves de prendre leurs précautions. Le problème concerne un élève qui sort de sa chambre à 22h01 pour aller aux toilettes. Dans tous les cas, on ne va pas interdire aux élèves d'aller aux toilettes. La représentante des parents d'élèves indique qu'un élève a été sanctionné alors qu'il s'est rendu aux toilettes à 23h. Elle se demande pourquoi ce qui ne

posait pas de problème dans l'ancien internat Wittmer pose un problème dans l'internat du lycée agricole. M. DIRY explique qu'il y a eu des réunions avec les équipes des deux lycées afin de comprendre les situations et d'harmoniser les pratiques mais en aucun cas il n'y a eu des sanctions. Il demande aux représentants des parents d'élèves de nous faire confiance.

Question sur les quantités au self

M. DIRY précise que des ajustements ont été réalisés. Il est à noter que l'on n'a toujours pas d'agent chef et une stabilité au niveau des équipes. Mme IMBERT assure ce poste depuis l'année dernière. Elle a un tuteur, le chef de cuisine du lycée du Creusot, afin de l'aider dans son poste. Le proviseur souhaite cependant rassurer les parents. Il y a des améliorations avec des consignes pour permettre aux élève de se resservir et la distribution de dessert supplémentaires (glaces, par exemple).

Question sur l'escalier site Libération qui s'oxyde

M. DIRY indique que ce problème a été signalé à la Région afin qu'ils puissent prendre la mesure des dégâts. M. LIEUTARD précise que des travaux avait été engagés pour éviter l'oxydation des escaliers par la mise en place d'une peinture hydrophobe, la mise en place d'une peinture antioxydante sous les escaliers et la pose de plaques. Nous sommes forcés d'observer que la peinture s'enlève et l'oxydation des escaliers est présente.

Mme PILLOT souhaite remercier M. GIROUX, personnel enseignant de mathématiques-sciences physique, qui participe à son dernier CA. M. DIRY et Mme PAIRE le remercient pour son engagement dans cette instance. M. DIRY précise que M. GIROUX prendra sa retraite au 01 janvier 2025.

M. DIRY lève la séance 20H20.